

Conditions de garantie Wilkhahn

à compter du 15.09.2018

La société Wilkhahn Wilkening + Hahne GmbH+Co. KG – ci-après dénommée 'Wilkhahn' – accorde, au bénéfice du client et dans les conditions décrites ci-dessous, une garantie qui s'applique aux produits de la liste qui suit. Les éventuelles garanties légales au bénéfice du client final et à l'encontre du vendeur en cas de réclamation ou à l'encontre de Wilkhahn en matière de responsabilité du fabricant ne sont pas affectées par les dispositions de la présente garantie.

I. Domaine et périmètre d'application

Les produits Wilkhahn suivants, utilisés durablement dans l'un des états de l'Union européenne, sont couverts par la présente garantie :

- Sièges de travail, chaises, fauteuils et banquettes Wilkhahn faisant partie des gammes
 - _Aline
 - _Asienta
 - _AT
 - _Cana
 - _Ceno
 - _Chassis
 - _Cubis
 - _Cura
 - _Ligne FS
 - _FS Management
 - _Graph
 - _IN (rétroactivement au 1^{er} mai 2015)
 - _Modus Basic
 - _Modus Executive
 - _Modus Medium
 - _Modus Small
 - _Neos
 - _ON (rétroactivement au 1^{er} octobre 2014)
 - _Sito
 - _Sola
 - _Stand-Up
 - _Stitz 2
- Tables Wilkhahn faisant partie des gammes
 - _Tables Aline
 - _Tables Asienta
 - _Concentra
 - _Table pliante Confair
 - _Contas
 - _Conversa
 - _Tables Cura
 - _Tables Graph
 - _Logon
 - _Palette
 - _Timetable
 - _Timetable Smart
 - _Timetable Shift
 - _Travis (à l'exception des modèles réglables en hauteur)
- Gammes intégrées Wilkhahn :
 - _Gamme Confair (tableau d'affichage, dessertes, etc.)

II. Dispositions de la garantie

1. Indépendamment des éventuelles garanties légales, Wilkhahn garantit le bon fonctionnement des produits dont la liste figure dans les présentes conditions de garantie et de leurs composants. La période de garantie s'entend à compter du moment où les produits quittent le site de production Wilkhahn de Bad Münden.

2. Wilkhahn s'engage à réparer ou à remplacer à sa discrétion, à titre gracieux et conformément aux conditions générales de vente applicables et aux présentes conditions de garantie, les produits ou composants qui s'avèreraient défectueux dans le cadre d'un usage normal (10 heures maxi. d'utilisation journalière dans une plage de température de 18 - 25 °C), pour autant que les indications du manuel d'utilisation aient été respectées, et à condition qu'un examen préalable ait pu être effectué par Wilkhahn ou l'un de ses dépositaires. Les produits ou composants remplacés demeurent propriété de Wilkhahn.

III. Conditions de garantie

1. Seul le client final ayant fait l'acquisition du produit concerné peut bénéficier de la présente garantie. Celle-ci est incessible.

2. La garantie prend effet à la date de livraison au client final. Si la marchandise a été entreposée durant plus d'un an par le dépositaire, la garantie prendra effet un an après la livraison au dépositaire par Wilkhahn. Il incombe au dépositaire d'en informer le client final.

3. Les composants suivants bénéficient de

5 ans de garantie :

- Pour les sièges : croisillon de piétement, pièces de jonction, piétement luge en acier, arceaux basculants (à l'exception des marques, rayures et similaires), cadre d'assise et de dossier, coque d'assise et de dossier, mécanique 3D ou standard (composants techniques)

- Pour les tables : arceaux de piétement, embases et supports de plateau, colonnes, traverses de liaison et plateau (à l'exception des marques, rayures et similaires, des effets du rayonnement UV et/ou des traces d'usure), traverses en acier et en aluminium, articulations, pivots et verrouillages des tables pliantes ou à plateau rabattable, chemins de câbles articulés ou flexibles, profilés antichoc des plateaux, pièces de liaison et de solidarisation.

2 ans de garantie :

- Pour les sièges : cartouche blindée, colonne pivotante, patins et roulettes, accoudoirs (bon fonctionnement), butées anti-marquage sur les sièges à piétement luge, réglage du dossier et de la profondeur d'assise, textiles et cuirs, mousses et rembourrage, doublage et habillage du dossier – à l'exception des détériorations occasionnées sur les tissus et les cuirs par des rivets, des fermetures Velcro et des accessoires similaires dont peuvent être dotés les vêtements ou chaussures des utilisateurs.

- Pour les tables : modules intégrés, y compris équipements multimédia comprenant câblage, connecteurs et trappes d'accès.

4. Wilkhahn se réserve le droit d'examiner la légitimité de l'appel en garantie dans un délai raisonnable. Wilkhahn se réserve en outre le droit d'exiger le retour du produit endommagé en préalable à son remplacement. Les frais de retour seront à la charge de Wilkhahn si le produit s'avère effectivement défectueux, sous réserve d'acceptation explicite par Wilkhahn en préalable au retour du produit.

5. En cas de réparation ou de remplacement du produit ou des composants (paragraphe III.3), un forfait de 67 EUR (Allemagne) ou de 89 EUR (Benelux, Autriche et Trentin-Haut-Adige) sera facturé au client en cas de livraison initiale datant de plus de deux ans et à condition que les conditions générales de garantie soient remplies. Pour tous les autres pays, le montant du forfait sera communiqué par Wilkhahn sur demande. Les dispositions du présent paragraphe n'affectent pas la garantie légale dont pourrait bénéficier le client.

IV. Exclusions de garantie

1. La présente garantie ne s'applique pas, en particulier, aux composants et aux éléments suivants :

- traitements de surface et finitions (stabilité des coloris, variations de structure et de coloris entre différents matériaux et différents lots)

- Surfaces de contact des accoudoirs en cuir

- Détériorations superficielles des accoudoirs et de leur revêtement dues au contact avec les chants de table, montres-bracelets, bagues, etc.

2. La présente garantie Wilkhahn ne s'applique pas à un fonctionnement défectueux pour les raisons suivantes :

- Usure s'ensuivant d'un usage normal

- Non-respect des indications du manuel d'utilisation Wilkhahn relatives notamment à l'utilisation, au montage, à la transformation et à l'entretien des produits

- Utilisation à des fins ou dans un contexte non conformes à la destination des produits ; accident ou dégradations

- Modification du produit

- Utilisation en 2/8 ou en 3/8

- Mise en œuvre de tissus ou de matériaux fournis par le client

- Interaction avec les produits d'autres fabricants

- Entretien inadéquat.

V. Clauses de responsabilité

1. La présente garantie constitue l'unique recours à l'encontre de Wilkhahn en cas de produit défectueux, à l'exception de la garantie légale du fabricant. Toute autre garantie donnée, le cas échéant, par un dépositaire ou un autre intervenant et toutes autres obligations légales ou contractuelles auxquelles ceux-ci pourraient être tenus ne sauraient être opposées à Wilkhahn – sauf si Wilkhahn s'est engagé explicitement et par écrit à prendre en charge cette garantie ou ces obligations.

2. La responsabilité de Wilkhahn se limite expressément aux obligations décrites plus haut. Wilkhahn ne saurait en aucun cas assumer une responsabilité supplémentaire, notamment en matière de dommages indirects, consécutifs ou corrélatifs et de préjudices financiers – à l'exception des cas où Wilkhahn y serait contraint par les dispositions légales applicables.

VI. Dispositions annexes

1. Toute modification des présentes conditions de garantie ne pourra être effectuée que par écrit.

2. Les prestations découlant de la garantie seront exécutées exclusivement par Wilkhahn. Aucun tiers ne saurait prendre un quelconque engagement au nom de Wilkhahn dans le cadre de la présente garantie.

3. Pour tous les litiges relatifs à la présente garantie, le lieu de juridiction et le tribunal compétent sont situés à Bad Münden, Allemagne.

4. La présente garantie est soumise au droit allemand.